

contenu du message	
de	"Association Auppsv" <auppsv50@gmail.com>
à	"AUPPSV50 Port St Vaast" <auppsv50@gmail.com>
date	02/07/17 09:57
objet	<b>Le devenir du port de St Vaast dans la Spl - Actions</b>
pièce(s) jointe(s)	4 fichier(s) <a href="#">20170617 La...pdf (351.31 ko)</a> , <a href="#">20170601 Co...pdf (240.54 ko)</a> , <a href="#">20170606 Sv...pdf (133.67 ko)</a> , <a href="#">20170601 In...pdf (107.22 ko)</a>
<p>Bonjour à tous,</p> <p>Suite au débat très tendu lors du Conseil Portuaire du 1 Juin 2017, le Conseil d'Administration de l'association s'est tenu le 17 Juin, avec la présence de l'un de ses membre, ancien inspecteur des finances publiques, sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lecture par notre président, membre du Conseil Portuaire, d'un document en introduction à l'ordre du jour, rappelant les règles de gestion d'un port (en pièce jointe),</li> <li>- après cette lecture, réaction très vive du Président du Conseil Portuaire, qui est également Président Directeur Général de la SPL, en tenant les propos suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>document irrecevable car le Code Général des Collectivités Territoriales ne s'applique à la Société Publique Locale (SPL)</li> <li>maintient d'un climat de suspicion de la part des dirigeants de l'association</li> <li>maintient d'une ambiance délétère au sein du Conseil Portuaire</li> <li>les questionnements auprès du personnel du port pouvant s'apparenter à du harcèlement</li> </ul> </li> <li>- pas de débat possible sur le document</li> <li>- présentation des comptes de l'exercice 2016 (en pièces jointes un tableau récapitulatif depuis 2013 et un tableau estimatif représentant la part du montant de votre contrat reversé à Portbail en 2016) <ul style="list-style-type: none"> <li>compte St Vaast excédentaire de + 154 038 €</li> <li>compte Portbail déficitaire de - 125 691 €</li> <li>compte SPL excédentaire de + 22 682 €</li> <li>la SPL qui a donc couvert le déficit de Portbail par l'excédent de St Vaast</li> </ul> </li> <li>- présentation du budget prévisionnel 2017 <ul style="list-style-type: none"> <li>compte St Vaast excédentaire de + 113 553 €</li> <li>compte Portbail déficitaire de - 115 902 €</li> <li>présentation d'une couverture du déficit de Portbail par l'excédent de St Vaast comme pour 2016</li> <li>plaisanciers mis en minorité par 2 voix contre, 3 abstentions, 6 voix pour</li> </ul> </li> <li>- constatations <ul style="list-style-type: none"> <li>le fonctionnement du Conseil Portuaire ne correspond pas à la réglementation</li> <li>prévision de budget 2017 non présenté au Conseil Portuaire du 20/10/2016</li> <li>compte de résultat prévisionnel 2016 non présenté au Conseil Portuaire du 20/10/2016</li> <li>rapport de l'exercice 2016 présenté ne correspondant pas à celui défini par la Délégation de Service Public</li> <li>pas de consultations préalables du Conseil Portuaire avant les décisions de Conseil d'Administration de la SPL</li> <li>les budgets des 2 ports sont non indépendants et non équilibrés comme le veut la réglementation</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>En pratique, la SPL maintient et augmente la redevance de St Vaast et en prélève une partie pour compenser le déficit constant de Port Bail.</u></b>  <b><u>C'est totalement contraire aux règles de droit.</u></b></p>	

En s'appuyant sur le guide "L'administration des Ports Maritimes de Plaisance" édité par l'UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs), le Conseil d'Administration a choisi de mener les actions nécessaires auprès du Président de la SPL, du Président du Conseil Départemental et plus s'il le faut.

Pour info :

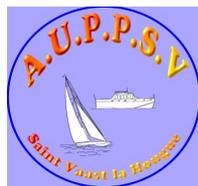
- le dernier article paru dans La Presse de la Manche où Philippe BAS annonce un plan d'investissement de 30 M€ pour le nautisme (en pièce jointe).

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce contexte qui pourrait s'avérer complexe et difficile.

Nous comptons sur votre soutien, n'hésitez pas à en parler autour de vous, invitez vos voisins à venir nous rejoindre.

Très cordialement

Pour le Conseil d'Administration de l'AUPPSV  
Lucien POIROT, président



**Association AUPPSV**

50550 St Vaast la Hougue

@ : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

web : <http://auppsv50.fr>